

Le Canada autorise le cannabis récréatif

Le pays est le deuxième du monde, après l'Uruguay, à légaliser la drogue douce

MONTRÉAL - correspondance

Le premier ministre canadien, Justin Trudeau, était tout sourire, mercredi 20 juin, au dernier jour de la session parlementaire, en annonçant que la légalisation du cannabis serait fixée au 17 octobre. La veille, il avait remporté une bataille d'importance face au Sénat, qui menaçait d'empêcher l'adoption avant l'été de son projet de loi. Les sénateurs ont finalement renoncé à s'opposer à un article autorisant la culture personnelle de quatre plants par ménage.

Après la cuisante défaite, lundi, d'un candidat du Parti libéral de M. Trudeau à une élection partielle au Québec, laissant présager que le Parti conservateur peut se redresser, l'adoption finale de cette législation est un soulagement bienvenu pour M. Trudeau.

La loi fera du Canada, à l'automne, le premier pays du G7 à autoriser la consommation de cannabis à des fins récréatives, et le deuxième au monde après l'Uruguay – aux Pays-Bas, son usage est réglementé, mais pas légalisé. M. Trudeau a entendu l'appel des provinces, mais aussi des forces de police et de l'industrie, qui réclamaient un délai d'application pour peaufiner le système de production et de distribution du cannabis au grand public, en magasin ou en ligne.

« Notre objectif est un objectif de sécurité et de santé publiques », a rappelé M. Trudeau en se déclarant convaincu que la vente légale

retirera dès ses débuts « une part significative de marché au crime organisé » avant, espère-t-il, de complètement le remplacer.

Justin Trudeau, qui a déjà avoué avoir fumé « cinq ou six fois » des joints avec des amis, avait fait de cette légalisation une promesse électorale majeure en 2015, justifiée par la nécessité de mieux protéger la santé des consommateurs, notamment celle des jeunes, tout en supprimant les opportunités des trafiquants sur le marché noir.

Convaincu que le système répressif actuel ne permet pas « d'empêcher nos jeunes d'avoir un accès facile au cannabis », le premier ministre avait mis tout son poids dans la balance. La loi met fin à une interdiction datant de 1923 et « fait place à une politique responsable et équitable », a estimé la ministre de la santé Ginette Petitpas. Le Canada autorisait déjà la consommation de cannabis à des fins thérapeutiques depuis 2001.

Modèle public ou privé

Aux termes de la nouvelle législation, les adultes d'au moins 18 ou 19 ans, selon la province, pourront légalement acheter, consommer et même cultiver une quantité limitée de cannabis, exception faite, sur ce dernier point, des Québécois, Manitobains et habitants du Nunavut. La possession en public sera limitée à 30 grammes par personne. La vente de cannabis dans des magasins autorisés ou en ligne relèvera de la responsabilité des provinces. Les modèles varieront à cet égard de l'une à l'autre :

100 % privé en Saskatchewan ; 100 % public en Ontario et au Québec ; hybride en Colombie-Britannique, en Alberta et au Manitoba.

Tout comme deux provinces et un territoire, le Sénat s'était insurgé contre l'autorisation de faire pousser quelques plants chez soi. Le Québec, le Manitoba et le Nunavut s'opposent toujours à des degrés divers à cet article de la loi fédérale et promettent une bataille judiciaire pour faire respecter leurs choix. « Au Québec, ce sera zéro plant », a déclaré la ministre déléguée à la santé publique, Lucie Charlebois.

L'agence Statistique Canada évaluait le marché national du cannabis en 2017 à l'équivalent de 3,7 milliards d'euros, avec une augmentation attendue d'au moins 20 % à la mise en œuvre de la loi. Ottawa table sur une manne fiscale de 261 millions d'euros par an, à partager entre le gouvernement fédéral et les provinces.

Le ministère canadien de la santé a accordé des licences de production – avec des spécifications strictes – à une centaine d'entreprises qui se préparent à l'ouverture du marché. Nombreuses sont celles qui sont déjà cotées en Bourse à Toronto, où la légalisation a provoqué une flambée des valeurs. Une centaine d'autres sont aussi sur les rangs. Les principaux piliers du marché sont aujourd'hui Canopy Growth, Aurora Cannabis et Aphria Inc. Mais les grandes manœuvres dans l'industrie ne font que commencer. ■

ANNE PÉLOUAS